

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

**LOUIS RIEL**

LE RAPPORT SUR LA POSSIBILITÉ DE LE GRACIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que le ministère de la Justice ont fait effectuer une étude générale et approfondie sur les répercussions qu'aurait la décision de gracier Louis Riel. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le gouvernement et le ministre mettent immédiatement à la disposition des députés et des Canadiens ce rapport qui pourrait faciliter la tâche des personnes intéressées.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOMBARDEMENT DE BEYROUTH PAR ISRAËL—HOMMAGE AU COURAGE DE L'AMBASSADEUR CANADIEN ET DE SON PERSONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, étant donné le danger accru que courent tous les civils à Beyrouth à cause des bombardements, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre félicite de leur dévouement sans borne l'ambassadeur du Canada au Liban, M. Théodore Arcand, et les membres de son personnel qui, même s'ils vivent jour et nuit dans le danger, sont demeurés au poste pour assurer les communications dans les deux sens entre les gouvernements du Canada et du Liban et aussi pour fournir aux Canadiens des renseignements sur leurs parents qui peuvent se trouver à Beyrouth, et qu'elle exhorte en outre le gouvernement à songer à proposer le nom de ces intrépides Canadiens pour que le Canada reconnaisse leur attitude de la façon appropriée.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, je crois que nous avons tous été touchés par le courage extraordinaire dont l'ambassadeur du Canada au Liban fait montre pour servir d'intermédiaire pour les communications entre le

Canada et le Liban et tenir le Canada au courant des combats très violents et très inquiétants qui font rage dans cette région. Il n'est que juste à mon sens que la Chambre rende hommage non seulement à l'ambassadeur mais aussi au personnel de l'ambassade pour le courage dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Ayant habité Beyrouth à une époque plus calme; je suis terriblement attristé de voir ce qui s'y passe, et de constater que les combats laissent dans leur sillage la mort et la destruction; je trouve par conséquent que notre ambassadeur et son personnel méritent tous nos éloges.

[Français]

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Madame le Président, je n'étais pas, jusqu'à ce moment-ci, au courant, malheureusement, que mon distingué collègue et ami soulèverait cette question. Je ne peux cependant et d'aucune façon laisser passer ce moment sans ajouter quelques commentaires sur les propos qu'a tenus mon distingué collègue.

Madame le Président, je m'engage ici naturellement que ma responsabilité. Je ne parle certainement pas en tant que président du comité des affaires extérieures et de la défense nationale et je ne suis pas, je pense, nécessairement, le porte-parole du parti libéral du Canada. Mais je sais que je parle pour plusieurs de mes collègues des trois partis à la Chambre.

Madame le Président, je pense que le moment est venu pour les gens, et je sais que nous sommes nombreux, qui croient qu'il va falloir finir par aborder la question, savoir qu'est-ce que l'on fait de la question palestinienne. Ce qui se passe actuellement à Beyrouth—Ouest est tout à fait inacceptable.

**Des voix:** Bravo!

● (1410)

[Traduction]

Madame le Président, à l'instar de mon éminent collègue, j'admire, moi aussi, l'ambassadeur Théodore Arcand. Je ne puis m'empêcher de demander s'il n'est pas temps de ne plus se contenter d'envoyer une lettre de protestations. Je sais qu'il est très difficile de s'attaquer à ce problème au Canada mais la voix de notre conscience nous dit qu'il faut agir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Prud'homme:** Madame le Président, à titre de citoyen canadien—et j'insiste là-dessus—je suis convaincu que tout le monde devrait pouvoir vivre en paix au Moyen-Orient. On peut ajouter qu'il faut des frontières sûres et tout ce qu'on veut, mais il faut admettre, Madame, que les Palestiniens ont également le droit de vivre au Moyen-Orient.